

CHARTRE QUALITÉ NOS ENGAGEMENTS ENVERS LES ANIMAUX

- Faire reconnaître la qualité des élevages respectueux du bien-être animal via leurs installations et leurs méthodes de travail (éducation des chiots, soins apportés aux reproducteurs).
- Informer les futurs propriétaires et les sensibiliser à l'importance d'acquérir un chiot en bonne santé physique et mentale, bien socialisé et élevé dans un environnement sain et enrichi.
- Lutter contre l'abandon en favorisant la satisfaction des deux parties (acheteur et éleveur) à travers la diffusion d'informations claires et précises.

En adhérant à notre Charte, chaque éleveur partenaire s'engage à respecter tous les critères suivants, faisant de lui un professionnel : compétent, respectueux de la législation, passionné et éthique !

Tout éleveur partenaire de "Quatre pattes passion" doit :

- Ne faire naître que des chiots et /ou chatons « pure race » inscrits au L.O.F, LOOF ou pédigré étranger.
- Être un professionnel déclaré et titulaire d'un numéro de SIRET ou un particulier dérogatoire (une portée LOF par an maximum).
- Ne pas élever plus de 3 ou 4 races différentes, en particulier s'il n'existe pas de cohérence générale entre elles.
- Ne pas faire commerce de chiots ou de chiens nés ailleurs qu'à l'élevage.
- Vendre ses chiots pucés, vaccinés, vermifugés, âgés de 8 semaines minimum.
- Fournir à l'acheteur tous les documents et informations obligatoires au jour du départ du chiot (garantir l'origine de ses reproducteurs et la filiation de ses chiots).

Sélection et accompagnement des adoptants

- Sélectionner des adoptants en s'assurant qu'ils soient sûrs de leur démarche, sensibilisés aux besoins de l'animal et à la responsabilité engendrée par son acquisition.
- Guider l'adoptant dans le choix d'un chiot parmi ceux de la portée.
- Rester à disposition des adoptants (surtout s'il s'agit d'un premier chien) après la vente pour toute question, tout conseil concernant l'éducation, le dressage ou les soins à prodiguer à l'animal.

Bonnes pratiques et bien-être animal

- Apporter un soin particulier aux chiots et à leur mère, qui devra rester avec eux le plus longtemps possible jusqu'à leur départ pour parfaire leur éducation, et ce dans des conditions d'hygiène irréprochables.
- Sociabiliser quotidiennement les chiots grâce à des méthodes adaptées et positives, enrichir leur environnement et les solliciter par le jeu afin de développer leur personnalité.
- Sortir quotidiennement les chiens adultes qui vivent en chenils ou à l'intérieur du domicile, mettre en place autant que faire se peut des promenades extérieures et des activités sportives ou de dressage adaptées à leur condition physiques et aux conditions climatiques.
- Garantir à l'ensemble des chiens et chiots de l'élevage une alimentation saine et équilibrée de qualité.

Conduite d'élevage et santé

- Utiliser des reproducteurs ayant atteint leur maturité physique, mentale et en bonne santé.
- Conduire une politique d'élevage responsable en écartant de la reproduction les sujets qui développent des troubles de santé et/ou du comportement.
- Pour chaque femelle, ne pas faire plus de 3 portées en 2 ans entre l'âge de 2 ans et 6 ans.
- Mettre en œuvre une politique de dépistage santé de ses reproducteurs cohérente et conforme aux exigences des clubs de race, afin de prévenir la survenance des maladies les plus courantes, et se tenir informé des évolutions et actualités sur le sujet.